



Probleme crédit 645 euros

Par damagnez91

Bonjour, tout d'abord, je vous prie de ne pas porter de jugement, car je me trouve actuellement en situation de surendettement que je regrette profondément. Le lundi 20 novembre, j'ai reçu un appel d'un commissaire de justice concernant un crédit xxxxxx non payé depuis janvier 2022, d'un montant de 645 euros. La personne m'a proposé une régularisation en trois fois, soit 215 euros par mois. Cependant, je suis incertain(e) de ma capacité à effectuer ces paiements.

Aujourd'hui, j'ai recontacté le commissaire de justice pour expliquer ma situation, mais ils ont refusé un report de la première mensualité et la possibilité de réduire le montant des mensualités. et la créance sera fortclose logiquement en janvier 2024, et si je devrais patienter jusqu'à cette date. Puis-je attendre que la dette soit clôturée, étant donné que le paiement de 645 euros est presque impossible pour moi ?

De plus, est-ce que le commissaire de justice a le droit de refuser une mensualité même si elle est réduite ? La personne m'assure que je dois régler la première mensualité au plus tard le 30 novembre. Est-ce normal ? Merci de votre réponse.

Par isernon

bonjour,

vous devez savoir qu'en l'absence d'un titre exécutoire, généralement un jugement vous condamnant à payer, un commissaire de justice ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte, il agit à titre amiable comme une société de recouvrement.

dans cette situation, un commissaire de justice ne peut pas pratiquer de saisie.

en résumé, si votre commissaire de justice n'a pas de titre exécutoire, rien ne vous oblige à payer, ni même à reconnaître la dette.

si aucune procédure judiciaire n'est en cours concernant cette dette, attendez la prescription qui est de 2 ans.

si vous payez 1 ?, vous reconnaissez la dette et cela remet à zéro le délai de prescription.

salutations

Par damagnez91

daccord meme si ont mis en place un paiement en 3 fois prévue le 27 novembre, de plus nous avons juste entretenue cela par téléphone j'ai signé aucun document voici le message par rapport au paiement prévue " Monsieur, Je fais suite à notre entretien téléphonique de ce jour et je vous confirme notre accord : versement de 215.16? le 27 de chaque mois à compter du 27 novembre 2023.

Notre accord est révisable.

Pour rappel, votre dette s'élève à ce jour à 645,48?. "